



Archipel citoyen
17 bd Delacourtie
31400 Toulouse

05 61 28 06 28

contact@larchipelcitoyen.org

<https://www.larchipelcitoyen.org/>

Toulouse, le 4 mars 2020

Objet : Réponse d'Archipel Citoyen au Comité de quartier Fontaines Garonne

Nous vous remercions de votre courrier du 30 janvier. Les scénarios d'aménagement de cette voie que vous nous soumettez témoignent d'un travail approfondi avec vos adhérent·es qui aboutit à une proposition raisonnée et raisonnable puisqu'elle prévoit deux phases de transformation, une à très court terme (2020) et l'autre - réaménagement en profondeur- soumise à une étude préalable.

Nous comprenons et partageons vos préoccupations quant à la circulation sur la rue des Fontaines, voie majeure et très empruntée.

En effet, à Toulouse et dans son agglomération, la part modale de l'automobile reste très élevée. En complément des préconisations liées au développement des modes doux et celles permettant le développement de transports en commun au plus près des besoins des Toulousain·es, le but est de réduire la dépendance à la voiture et d'assurer une meilleure cohabitation avec les autres modes.

Pour cela, Archipel Citoyen propose de construire avec les Toulousain·es un code de la rue définissant les bonnes pratiques à diffuser en matière de partage de la rue et une charte d'aménagement et de sécurisation. Il faut également repenser avec les habitant·es les plans de circulation pour sécuriser les quartiers et détourner le transit automobile.

Nous sommes tout à fait d'accord avec votre demande de réaménagement de cette voie structurante, du souci d'offrir aux piétons et cyclistes une circulation apaisée et sécurisée. Ceci

va tout à fait dans le sens de nos préconisations relatives au développement des modes de transports doux (<https://www.larchipelcitoyen.org/programme/modes-doux/>).

Pour rappel, Archipel Citoyen propose une réduction de l'espace de la voiture, pour créer des pistes cyclables clairement séparées de la circulation automobile afin que les habitant-es puissent les utiliser en toute sécurité, un abaissement de la vitesse de circulation à 30 km/h dans tout Toulouse, l'aménagement des rues des écoles, apaisées et sécurisées devant l'ensemble des groupes scolaires, une attention particulière aux déplacements aisés et autonomes des seniors et personnes en situation de handicap.

Cela fait partie d'un plan ambitieux de piétonisation des cœurs de quartier et de développement de la pratique du vélo via :

- Un réseau cyclable de 1 000 km de pistes cyclables (dont 370km de réseau express) dans l'agglomération toulousaine d'ici 2030
- Une mise à disposition d'une location de 10 000 vélos présente dans 3 Maisons du Vélo, dont la plus proche de votre quartier sera située aux Arènes d'ici 2026

Par ailleurs nous avons comme objectif de faciliter la marche à pied dans tous les quartiers en sécurisant les parcours, en augmentant les connexions piétonnes entre quartiers et les rendant plus agréables.

Cela passe notamment par les actions suivantes :

- Prioriser l'élargissement des trottoirs
- Sécuriser les traversées piétonnes
- Augmenter le nombre de bancs publics.

Nous vous invitons à visiter notre site Internet pour découvrir l'ensemble de nos préconisations pour la ville et la Métropole : <https://www.larchipelcitoyen.org/programme/ecologie/>

C'est donc avec grand intérêt que nous regarderons vos demandes relatives à la rue des Fontaines et que, selon le schéma que vous proposez, nous pourrions très rapidement apporter des premiers aménagements de la rue des Fontaines (limitation de la vitesse à 30 km/h, priorité aux cyclistes) puis lancer une étude de réaménagement comme vous le suggérez.

Nous tenons aussi à souligner que la démocratie est au cœur du processus d'Archipel Citoyen (plus détails sur notre site : <https://www.larchipelcitoyen.org/programme/democratie/>). Le comité de quartier est pour nous une clé et un acteur de la démocratie locale. Considéré à la fois comme une représentation des habitant-es grâce à son ancrage de proximité et sa connaissance fine du terrain et un contre-pouvoir essentiel de par son indépendance et son autonomie, il s'agira donc de mieux le prendre en compte.

Pour rompre avec le fonctionnement descendant et purement gadget des commissions de quartier actuelles, nous augmenterons leur fréquence tout en faisant évoluer leur composition et leur format pour en faire des moments collaboratifs entre les habitant·es, les services publics et les parties prenantes comme les associations et les entreprises impliquées dans la gestion des quartiers et de la ville où chaque participant·e pourra exprimer son avis. Nous ferons de même avec les bureaux des commissions de quartier (réunions plus régulières, bilan partagé, inclusion des habitant·es et pas seulement des comités de quartier, diffusion préalable des documents, compte-rendu systématiques, ordre du jour co-élaboré, groupes de travail thématiques). Ces commissions seront dotées d'un budget d'investissement spécifique (sorte de « budget territorial ») qui sera augmenté par rapport aux ridicules 55 000 euros actuellement octroyés par le maire. L'utilisation détaillée de ce budget sera disponible de manière transparente pour les habitant·es.

Le bureau de commission de quartier pourra, en lien avec les habitant·es d'un quartier et les services municipaux, déclencher un droit de préemption de la collectivité sur un commerce ou une propriété pour installer une activité correspondant aux besoins identifiés dans la zone. Cette installation sera réalisée en concertation avec les habitant·es.

Par ailleurs, nous vous invitons à vous rendre sur notre site Internet pour découvrir l'ensemble de nos préconisations pour la ville et la Métropole (www.larchipelcitoyen.org) et nous restons à votre disposition si vous souhaitez avoir plus d'informations.

L'équipe d'Archipel citoyen